

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – ROUTE DES LAVRIOTS – D431

L'An deux mil vingt-cinq, le six octobre

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'**Entreprise INEO Réseaux Nord Est – Agence Bourgogne Franche-Comté – 46C rue Paul Sabatier Prolongée – 71530 CRISSEY** afin d'effectuer des travaux de raccordement électrique pour le compte d'ENEDIS.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : A compter du **13 octobre 2025** et ce pour une durée de **12 jours**, la circulation des **véhicules**, route des Lavriots se fera **sous alternat**, par **feux tricolores**, en raison de travaux de raccordement électrique pour le compte d'ENEDIS.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'**Entreprise INEO Réseaux Nord Est**.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau et à la Direction des Routes et des Infrastructures.

Fait à Le Breuil et publié le - 9 OCT. 2025

Pour le Maire Empêché,
Par délégation,
Fiorina MOREAU
1^{ère} Adjointe

